



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 70829

## Texte de la question

M. Patrick Roy \* appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les négociations relatives à la convention d'objectif et de gestion entre l'État et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Ce processus, actuellement en cours, revêt une importance toute particulière puisqu'il a pour objet de déterminer l'évolution du Fonds national d'action sociale (FNAS) pour la période 2005-2008. Doté de 3 milliards d'euros, soit 6 % des ressources totales de la branche famille, le FNAS permet aux caisses d'allocations familiales (CAF) de financer de multiples actions au coeur de la politique sociale de l'État. Aujourd'hui, de nombreuses CAF et de nombreux centres sociaux manifestent leur inquiétude devant le blocage de ces négociations. Il semblerait en effet que celles-ci fassent actuellement l'objet de désaccords concernant le montant de l'enveloppe allouée au FNAS. Cette situation est extrêmement fâcheuse puisque qu'elle retarde l'entrée en vigueur du plan quadriennal 2005-2008 et, sur le terrain, plonge les CAF dans de graves difficultés. Dans l'attente d'une signature de la convention, la réalisation de leur mission s'en trouve donc gravement remise en cause. Les collectivités locales doivent parfois pallier leur absence forcée et ce sont tous les partenaires des CAF qui sont durement pénalisés. Dans ces conditions, eu égard au rôle essentiel joué par les CAF au service des populations en difficultés, il paraît urgent d'agir en faveur de l'aboutissement rapide des négociations. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend consentir à l'augmentation du budget d'action sociale à hauteur de 12 %, comme le réclame la CNAF, et trouver ainsi une solution appropriée à cette situation préoccupante.

## Texte de la réponse

Les négociations menées par la Caisse nationale d'allocations familiales et l'État ont abouti à la signature le 26 juillet 2005 de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008. Pour la période 2005-2008, les ressources du FNAS augmenteront de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période. Ce sont 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui sont affectés à l'action sociale de la branche famille. Les montants consacrés au FNAS auront ainsi presque doublé entre 2002 et 2008. Ces augmentations permettent de respecter l'ensemble des engagements déjà pris par les caisses, notamment auprès des collectivités locales et des centres sociaux. 26 000 places de crèches ont déjà été créées depuis 2002. 31 000 places supplémentaires le seront sur la période 2005-2008. 15 000 places de plus seront créées, conformément aux objectifs fixés par le Premier ministre. Les financements seront orientés en priorité vers les territoires dont les besoins sociaux sont les plus importants, notamment ceux qui souffrent d'un retard en matière d'équipements pour la petite enfance. Ainsi, la politique familiale que le Gouvernement entend mener s'adaptera aux besoins des jeunes couples pour leur permettre d'avoir et d'élever le nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Roy](#)

**Circonscription :** Nord (19<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70829

**Rubrique :** Prestations familiales

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 26 juillet 2005, page 7330

**Réponse publiée le :** 4 octobre 2005, page 9293